

Roche, le 5 décembre 2019

**Communiqué de presse**

## **Christelle Luisier Brodard nommée à l'unanimité candidate pour l'élection complémentaire du 9 février 2020**

### **Votations fédérales : un Oui et un Non**

**Réunis ce soir en Congrès à Roche, les 177 délégués du PLR Vaud ont nommé sous les applaudissements Christelle Luisier Brodard candidate à l'élection complémentaire cantonale du 9 février prochain. Concernant les prochaines votations, ils ont accepté l'extension de la norme antiraciste et refusé de soutenir l'initiative populaire « Davantage de logements abordables ».**

Christelle Luisier Brodard a toute la confiance des délégués du PLR Vaud pour succéder à Jacqueline de Quattro au Conseil d'État le 9 février 2020. C'est sous les applaudissements et à l'unanimité que l'actuelle syndique et députée au Grand Conseil vaudois a été désignée pour se lancer dans la course au Conseil d'État. Elle était la seule candidate à la candidature au sein du parti. « Je souhaite mettre mon expérience de terrain au service de la population et guider mes actions autour des valeurs de liberté, responsabilité et solidarité », a-t-elle déclaré devant les délégués. Elle entend également apporter une sensibilité de femme de droite au Conseil d'État.

Le président de l'UDC Vaud était également présent à Roche et a assuré le soutien de son parti à la candidature de Christelle Luisier Brodard.

Le PLR Vaud entre dès ce soir en campagne aux côtés de sa candidate, dont le dynamisme et la volonté permettront de mettre à profit les quelques semaines à disposition jusqu'au 9 février 2020 pour exposer à la population vaudoise ses positions et solutions pour le Canton.

*L'ensemble des événements de campagne seront publiés sur le site internet du PLR Vaud ([www.plr-vd.ch](http://www.plr-vd.ch)).*

### **Un OUI clair en faveur de la protection des minorités**

Par 146 OUI, 1 NON et 14 abstentions, le PLR Vaud appelle à soutenir l'extension de la norme antiraciste. En décembre 2018, le Parlement fédéral a accepté une loi contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle, attaquée ensuite par un référendum populaire. Pour le PLR Vaud, cette extension de la norme antiraciste ne limite pas la liberté d'expression, mais s'attaque aux propos insultants et poussant à la haine et à la discrimination des minorités. En Suisse, la liberté d'expression restera garantie. Cet article de loi renforcera la protection et la prévention des minorités, c'est pourquoi le PLR Vaud appelle à le soutenir en votant OUI le 9 février 2020.

---

#### **Contacts :**

**Marc-Olivier Buffat**, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

**Alexandre Berthoud**, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

**Florence Gross**, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

**Laurine Jobin**, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65

# PLR

## Les Libéraux-Radicaux

---

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud  
Place de la Riponne 1  
1005 Lausanne

T +41 (0)21 323 72 78

[info@plr-vd.ch](mailto:info@plr-vd.ch)  
[www.plr-vd.ch](http://www.plr-vd.ch)



### **Un NON catégorique à un nouveau piège bureaucratique et stérile**

C'est à l'unanimité que les délégués présents à Roche appellent à rejeter l'initiative populaire «Davantage de logements abordables ». L'initiative extrême sur le logement est un piège bureaucratique et stérile. En effet, elle imposerait de manière permanente un quota de 10 % de logements d'utilité publique lors de nouvelles constructions. Le coût de cette mesure pour le portemonnaie des contribuables serait de CHF 120 millions annuellement. Pire encore, dans l'hypothèse où ces maitres d'ouvrage ne réussiraient pas à respecter le quota de 10 %, cette responsabilité et le coût de cette mesure reviendraient entièrement aux collectivités publiques locales. De plus, l'inscription de ce quota dans la Constitution empêcherait un ajustement à la demande ou à la conjoncture, rendant la mesure excessivement rigide. Par ailleurs, l'application de cette initiative engendrerait de lourds contrôles annuels. En instaurant de nouveaux critères bureaucratiques, cette initiative manquerait son but en retardant la construction de nouveaux logements. Le PLR Vaud appelle donc à rejeter ce texte.

---

#### **Contacts :**

**Marc-Olivier Buffat**, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

**Alexandre Berthoud**, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

**Florence Gross**, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

**Laurine Jobin**, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65